

Transfèrement des délinquants

En 1978, le Parlement a adopté la Loi sur le transfèrement des délinquants. Cette mesure permet au Canada d'assumer les obligations issues de traités concernant l'application de peines criminelles en vertu desquelles, sur une base de réciprocité, les citoyens canadiens condamnés à l'emprisonnement dans des pays étrangers seront autorisés à purger leur peine au Canada et à y résider pendant leur période de libération conditionnelle.

En 1979, le Canada et le Mexique ont échangé les instruments de ratification d'un traité sur l'exécution des sentences pénales. Un traité semblable lie déjà le Canada et les États-Unis. Entre octobre 1978 et décembre 1979, 66 Américains détenus dans des institutions canadiennes sont retournés aux États-Unis, et 45 Canadiens détenus dans des institutions pénales américaines—ainsi que 9 Canadiens incarcérés dans des institutions mexicaines—se sont vus accorder la permission de revenir au Canada. La France et la Bolivie ont signé avec le Canada des traités semblables, qui n'ont toutefois pas encore été ratifiés. Le Canada discute avec d'autres pays la possibilité de conclure de tels traités.

Consuls honoraires

Avant les années 70, le Canada avait fort peu souvent recours aux services de consuls honoraires pour diriger certains de ses consulats à l'étranger. Les seules exceptions étaient le consulat honoraire de Portland, au Maine (fermé en 1963) et celui de Reykjavik, en Islande (établi il y a quelque 20 ans maintenant). En 1973, il fut décidé de nommer des consuls honoraires dans des endroits où il n'y avait aucun représentant canadien résident comme moyen économique de fournir un minimum d'aide et de services consulaires aux Canadiens. Vers la fin de 1979, des consulats honoraires avaient été établis à Malaga (Espagne), Acapulco et Guadalajara (Mexique), Asuncion (Paraguay), Bombay (Inde), La Paz (Bolivie), Nassau (Bahamas), Santo Domingo (République dominicaine) et Saint-Pierre et Miquelon (France).

Réfugiés

Étant donné le rôle de plus en plus important du Ministère dans les questions des droits de la personne et l'envergure que prend le problème des réfugiés, on a nommé en 1978 un conseiller spécial pour les réfugiés qui agit également à titre de représentant du Ministère auprès du Comité consultatif du statut des réfugiés. En 1979, le Comité a examiné 1 082 demandes de statut de réfugié au Canada, dont 362 ont été acceptées. Le conseiller spécial pour les réfugiés représente également le Ministère auprès d'un groupe consultatif interministériel responsable du traitement des demandes de parrainage de prisonniers politiques et de dissidents étrangers.

Conventions et ententes consulaires

Pendant l'année, le Ministère a entamé des consultations consulaires avec plusieurs pays en vue de régler d'importantes questions ou de définir sur une base bilatérale les dispositions régissant les relations consulaires avec d'autres États, dont certains ne sont pas parties à la Convention multilatérale de Vienne sur les relations consulaires. De telles discussions bilatérales se sont tenues avec divers pays de l'Europe de l'Est et l'URSS conformément aux objectifs de la Déclaration d'Helsinki visant à faciliter le mouvement des personnes et les contacts entre celles-ci. En poursuivant la négociation de conventions et d'ententes consulaires, le Ministère s'efforce d'améliorer, sur une base de réciprocité, les conditions dans lesquelles il faut assurer la protection des intérêts et des citoyens canadiens à l'étranger.

Programme de sensibilisation

Plus de 100 membres de l'industrie des voyages et de l'information touristique de toutes les parties du Canada se sont retrouvés à Ottawa en mars pour un séminaire d'une journée organisé par le Ministère sur les services consulaires et le voyageur. Ce premier séminaire préparé exclusivement pour l'industrie canadienne des voyages a permis de vastes échanges d'informations sur les services offerts au voyageur canadien. Quelque 700 000 exemplaires de l'édition de 1979 de «Bon Voyage, mais...» ont été distribués. Des représentants du Ministère ont donné des exposés, accordé des entrevues sur demande et prodigué des conseils; en outre, des renseignements pratiques ont été fournis au moyen de courtes annonces radiodiffusées. Une annonce d'intérêt public télévisée sur les affaires consulaires préparée par le Ministère a été abondamment utilisée par les réseaux francophones et anglophones. À la fin de l'année, on procédait à la réalisation d'un nouveau film sur l'assistance consulaire aux Canadiens.

Services de passeports

Après avoir suivi une courbe ascendante jusqu'en 1978, la demande globale annuelle de services de passeports a diminué en 1979. Ceci est peut-être dû au coût élevé des déplacements à l'étranger ainsi qu'au programme gouvernemental destiné à encourager les Canadiens à prendre leurs vacances au Canada.

Conformément à son mandat qui est de fournir aux Canadiens un service de passeports prompt et efficace, le Bureau des passeports a ouvert en 1979 cinq nouveaux bureaux régionaux (Calgary, Hamilton, Québec, Saskatoon et St-John's), portant à 12 le nombre des bureaux régionaux des passeports. Si leur rôle premier est de délivrer des passeports aux Canadiens qui désirent se rendre à l'étranger, ces bureaux appuient également dans leur région le programme de services consulaires; ils aident les parents de Canadiens en difficulté à l'étranger en leur présentant des rapports sur leur situation et leurs allées et venues, en fournissant des services de passeports d'urgence, en les